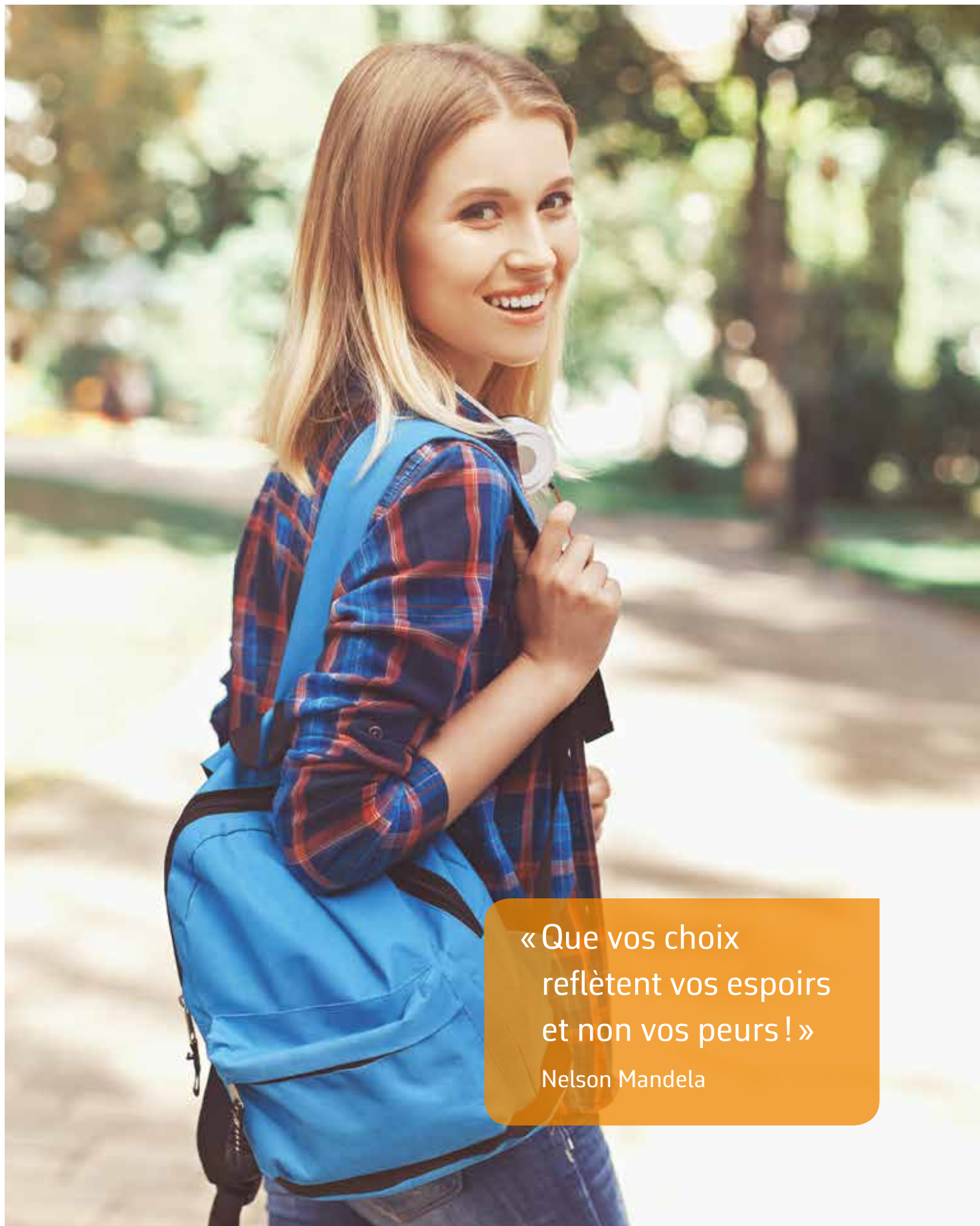


# appelinfo



Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre • Trimestriel • n° 1 • mars 2019  
E.R.: Marc Mansis, Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles • Bureau de dépôt Bruxelles X



« Que vos choix  
reflètent vos espoirs  
et non vos peurs ! »

Nelson Mandela

## | Dans ce numéro

- 3 Édito
- 4 Chouette, des cacahuètes !
- 5 Lu pour vous ...
- 8 Les fonctions en pénurie
- 12 Et si la sophrologie avait sa place à l'école ?
- 14 L'enseignement: communautarisation ou régionalisation ?
- 16 Coin « circulaires » ...
- 18 Le petit garçon et la fleur
- 19 Calendrier scolaire
- 20 Non aux pratiques « Publifin » !
- 21 S'affilier à l'APPEL en 2019
- 23 Nous vous répondons !

# Une nouvelle gouvernance des établissements scolaires

La nouvelle gouvernance qui s'imposera aux écoles dans le cadre du Pacte sera ce que les équipes éducatives et les communautés scolaires en feront ou pourront en faire : un coup d'épée dans l'eau ou une profonde réforme systémique s'inscrivant dans le long terme. Avant même d'être clairement définie et formulée, elle subit de nombreuses attaques de toutes parts ; victime de désinformation et de résistance(s) (?), elle pourrait bien, si on n'en saisit pas tous les enjeux, être le fossoyeur de toute tentative d'enfin transformer une école sclérosée, arc-boutée sur ses certitudes, en une école moderne qui se situe à 180° de celle que nous vivons aujourd'hui. Il faut absolument que la réforme de la Formation Initiale prenne en compte cet aspect des choses : l'École ne peut plus continuer à vivoter (entre dégoût, amertume, lassitude, doute, fatalisme) à côté d'un monde en pleine ébullition.

On reproche souvent aux politiques d'agir et d'oeuvrer loin des préoccupations citoyennes. Les diverses manifestations de ces derniers mois nous font bien comprendre qu'un fossé s'est creusé entre les citoyens et ceux qui sont censés les représenter.

Il s'agit de réconcilier les uns et les autres. En s'enfermant dans sa tour d'ivoire, la démocratie représentative ne risque pas de regagner le crédit qu'elle est en train de perdre.

La démocratie participative, abondamment réclamée par d'aucuns, s'offre aujourd'hui dans les écoles.

On a souvent dit que le Pacte se fait sur le dos ou contre les acteurs de terrain. Il faut quand même savoir que le volet de la gouvernance se fera, lui, avec et grâce à ceux-ci, qu'ils soient élèves, PO, directeurs et, bien entendu, membres du personnel.

En trois vagues, les contrats d'objectifs commencent à

être débattus et traduits en textes. Par qui ? Par les enseignants eux-mêmes dans leurs écoles ... pour peu qu'ils prennent la peine de s'y investir ou qu'on leur en donne l'opportunité.

Ces contrats d'objectifs ne tombent pas de nulle part : ils se basent sur les radiographies précises des établissements scolaires (faiblesses, forces, populations, difficultés, besoins, indices divers ...) ; ils refléteront ce que les équipes veulent comme écoles, projets, pédagogies.

Les enseignants sont prêts à entrer dans ce processus de construction, d'auto-évaluation de leur école et de détermination d'objectifs à atteindre pour optimiser son fonctionnement.

Mais - car il y a, non pas un mais, plusieurs mais - pour que ce la réussisse, il ne suffit pas de décréter que les équipes doivent écrire leurs objectifs, il faut aussi et surtout que ceux qui sont censés les encadrer prennent leurs responsabilités : les enseignants sont en droit d'attendre de leurs directions, de leurs PO, de leurs DCO du respect, de l'empathie, de la compréhension et, plus que tout, de la confiance.

Ce ne serait pas du luxe que les responsables de nos établissements scolaires jouent le jeu de la transparence, de l'ouverture, qu'ils fassent confiance à leurs équipes d'autant plus si celles-ci sont demandeuses de plus d'autonomie, d'initiative et de liberté.

Il faut que soient reconnus pour les enseignants une réelle autonomie, le droit d'initiative, le droit de demander des comptes. Cette autonomie n'aura qu'une limite : celle qu'on aura voulu leur imposer et si c'est le cas, la nouvelle gouvernance des écoles a du souci à se faire. |

[Jacques Morisot, président]

# Chouette, des cacahuètes !

Rudy Demotte connaîtrait-il l'écrivain français François Bizot qui a dit que « Les résignations qui nous sont les plus difficiles doivent souvent passer par une petite négociation, pour donner le change à notre impuissance » ?

Le 9 janvier dernier, les organisations syndicales et les pouvoirs organisateurs étaient invités pour le lancement officiel des négociations sectorielles bisannuelles. D'emblée, le ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte nous a annoncé la couleur en précisant qu'il n'y avait pas d'enveloppe additionnelle prévue au budget ... Belle entrée en matière !

Nos gouvernants s'imaginent-ils qu'on pourra – une fois de plus – opiner du bonnet en admettant que les temps sont durs, que déjà tant d'efforts ont été fournis pour la mise en place du pacte et qu'il convient à présent de raison garder, « au risque de mettre en péril la Communauté française » ? « Trop is te veel » dit-on chez nous !

On déplore la pénurie grave qui sévit dans la profession et on n'a de cesse de répéter qu'il faut la RE-VA-LO-RISER ! Une campagne d'affichage et quelques spots en radio ne suffiront pas à endiguer le flot grossissant des jeunes qui désertent leurs classes ni à séduire ceux qui se tâteraient encore. A l'instar du personnage de Molière, les personnels de l'enseignement vivent de bonne soupe et non de beau langage (« Les femmes savantes », II, 7, 525-532). Alors qu'au fédéral, les organisations syndicales ont quitté le groupe des 10 parce qu'il n'y avait que 0,8 de



marge à négocier, nous, personnels de l'enseignement, devrions nous contenter de mesures non coûteuses ... On peine à se souvenir de quand date la dernière revalorisation salariale !

On nous rétorque que le futur barème 401 coûtera un pont ! Et donc, pour les deux prochaines années, on pourrait croiser les bras dans l'attente de la future manne céleste ? Qui peut le croire ?

Notre détermination est entière ! Nos gouvernants ne peuvent à la fois défendre la nécessité de revaloriser l'image de la profession et refuser de revaloriser les salaires de celles et ceux qui l'exercent.

Pour conclure, je citerai le philosophe Alain : « Gagner sa vie, cela ne fait point peine, et même fait plaisir. Ce qui irrite, c'est l'idée que ce salaire bien gagné ne vienne pas par le travail seul, comme un lièvre pris à la chasse, mais dépende encore de la volonté et du jugement de quelqu'un. » |

[Marc Mansis, Secrétaire général]



# Lu pour vous ...

## Financement des universités

Dans un mémorandum présenté en vue des élections de mai, le Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique demande que les universités soient refinancées à hauteur de 150 millions d'euros sous la prochaine législature. Si les universités (comme l'ensemble de l'enseignement supérieur) connaissent un définancement structurel, c'est parce qu'elles sont financées via un système dit d'enveloppe fermée qui n'évole pas, alors que le nombre d'étudiants est passé de 68 758 en 2006 à 95 630 dix ans plus tard. Depuis 1997, les dépenses par étudiant universitaire ont baissé de 22,3 % pour se situer à 23 % sous la moyenne des pays voisins.

[LLB, 5 décembre 2018]

## Coût de la réforme de la formation initiale

Une étude de l'université de Namur clarifie les choses mais ne rassure pas. Le ticket de caisse afficherait en vitesse de croisière (2068) une addition supplémentaire comprise entre 497 et 669 millions d'euros. Pour parvenir à cette addition astronomique, les chercheurs ont posé une série d'hypothèses et de variantes, identifiant notamment trois mesures qui auront un impact sur l'épure budgétaire francophone : le passage progressif de tous les nouveaux enseignants au barème 401, le master de spécialisation pour une partie de ces enseignants (avec accès au 501) et le suivi d'une formation complémentaire pour une partie du personnel en place (il passerait du 301 au 401 ou 501). Les chercheurs considèrent au passage que le nouveau barème sera à l'exacte intersection entre le 301 et le 501 actuel. Ils considèrent encore que l'actuel « master en sciences de l'éducation » (convoité par les régents et instits qui cherchent un diplôme universitaire) disparaîtra au profit des formules à venir. Enfin, estimant qu'une carrière de professeur court sur 44 ans et que les nouveaux diplômés sont attendus dans les écoles en septembre 2024, ils estiment qu'en 2068, l'ensemble du personnel sera rémunéré au barème 401. C'est ce qu'ils appellent le régime de croisière.

[Le Soir, 9 janvier 2019]

## Explosion de l'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire a bondi de plus de 20 % l'an dernier (2017–2018). Près de 8 000 dossiers supplémentaires par rapport à l'année précédente ! La situation reste critique à Bruxelles et dans le Hainaut (aussi à Liège dans le secondaire). L'an dernier, ce sont 43 182 dossiers qui ont été ouverts. Au cabinet de la ministre, on relativise pour le secondaire ... Mais on s'inquiète quand même de l'évolution dans l'enseignement fondamental. (...) C'est vrai que la responsabilité des familles est plus engagée à ce niveau que celle des jeunes au niveau secondaire, explique encore le cabinet. C'est souvent lié à des problèmes familiaux dus à la précarité. (...) C'est pour cela que l'on a mis le focus sur les maternelles, que l'on a ce décret sur la fréquentation en 3ème maternelle.

[La Capitale, 18 janvier 2019]

## Enseignement inégalitaire

La Belgique figure 28ème sur 38 pays riches au classement des inégalités dans les trois cycles d'enseignement, selon un rapport publié par l'Unicef. Rien de surprenant : notre enseignement a souvent été montré du doigt pour cela. Professeur à l'UCL, Jean Hindricks a déjà calculé que la Belgique dépense, par élève, deux fois plus que la Pologne pour des résultats moyens à PISA, certes comparables, mais moins de mobilité sociale et plus d'inégalités scolaires. Nous disposons des taux d'encadrement (nombre moyen de profs par élève) les plus élevés de l'OCDE. La réussite scolaire est socialement inégale. Des enfants de milieux modestes ont deux fois moins de chances de réussir que des enfants de milieux favorisés.

[La Meuse, 29 janvier 2019]

## Métier pénible !

Après avoir enseigné trois ans, Lucie a jeté l'éponge, dégoûtée par ses conditions de travail. « J'ai travaillé dans une école maternelle comme polyvalente puis comme titulaire d'une classe de première maternelle. J'étais seule pour gérer 25 élèves âgés de deux ans et demi à trois ans. Pour moi, c'était beaucoup trop et c'est un des aspects que j'ai trouvés les plus difficiles dans ce métier. (...) J'ai pourtant trouvé les études d'institutrice passionnantes : je trouve que le métier est fascinant et la pédagogie m'intéresse énormément. (...) J'aurais peut-être pu continuer à enseigner de cette manière quelques années mais je ne me voyais pas tenir comme ça jusqu'à mes 67 ans. »

[La DH, 14 janvier 2019]

## Progression de la langue de Shakespeare

Les élèves francophones se détournent de plus en plus des cours de néerlandais. (...) Au cours de ces cinq dernières années, le pourcentage d'élèves francophones ayant choisi de suivre l'apprentissage du néerlandais est passé de 44 à 41 % et ce principalement au profit des cours d'anglais. La langue de Shakespeare est en effet aujourd'hui enseignée à 37,6 % des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contre 31,7 % il y a cinq ans encore. L'intérêt pour l'allemand progresse aussi, celui-ci étant suivi par 1,39 % des élèves, contre 1,1 % il y a cinq ans, a indiqué la ministre, interpellée mardi en commission du Parlement de la Fédération par les députées Eliane Tillieux (PS) et Barbara Trachte (Ecolo).

[Sud Presse, 18 janvier 2019]

## Pénibilité de la fonction de direction

Un pilote ... Vingt casquettes ... La fonction de directeur est à l'école fondamentale ce que Rémy Bricka fut dans les années 70-80 à la variété française : un homme-orchestre, capable de jouer d'une demi-douzaine d'instruments en même temps. Et d'en maîtriser bien d'autres. (...) Ce que réclament les directions d'école aujourd'hui, c'est certainement quelques dizaines d'euros de salaire net supplémentaires qui résonneraient non comme une augmentation de principe, mais comme une reconnaissance de l'accroissement de leurs responsabilités. Ce qu'ils réclament, c'est aussi la capacité de s'entourer d'une équipe mariant compétences pédagogiques, techniques et administratives pour répondre aux enjeux du moment.

[Le Soir, 22 janvier 2019]

## Titres de pénurie

Dans l'enseignement fondamental, les titres de pénurie ou non listés sont plus de 15 %. Dans le secondaire, ils montent à 25 %. Les taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les fonctions de professeur de morale ou de religion (39 %) et, dans les cours généraux, de géographie (48 %), philosophie et citoyenneté (46 %), mathématiques (26 %) et langues modernes (26 %).

[Le Soir, 8 février 2019]

## Les indicateurs de l'enseignement

s'attardent également sur les titres détenus par les enseignants du secondaire supérieur où la pénurie est criante, notamment en ce qui concerne les professeurs de pratique professionnelle: 27% seulement disposent d'un titre requis ou suffisant, les 73% restant ne présentant qu'un titre dit de pénurie.

[La Libre, 8 février 2019]

## Coût de l'enseignement

En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,8 milliards à l'enseignement, pas loin de 75% de ses dépenses annuelles totales (et 5,6 milliards pour les seuls traitements du personnel). La dépense annuelle moyenne par élève/étudiant varie de 3 500 euros dans le maternel à 7 550 euros dans le secondaire (ordinaire). (...) A ne pas oublier: le coût du redoublement! (...) Si on prend le coût du redoublement et du retard scolaire qui en découle, on atteignait un peu plus de 377 millions en 2008 et à peine un million de moins (376,3) en 2017. (...) Il ne faut pas faire de grands dessins pour montrer que cela reste un problème majeur pour notre enseignement. Il va falloir bosser dur pour réduire le redoublement de moitié à l'horizon 2030, l'un des objectifs du Pacte d'excellence!

[La Nouvelle Gazette, 11 février 2019]

## 500 euros pour le matériel informatique

Les enseignants qui utilisent leur propre matériel informatique dans le cadre de leurs cours peuvent bénéficier d'un soutien financier de 100 euros par an pendant cinq ans. C'est une des nouveautés mises en place par la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH – cette année). (...) Aucune démarche n'est nécessaire pour pouvoir bénéficier de cette indemnisation. Elle sera automatiquement versée à tous les enseignants qui peuvent se prévaloir d'une ou plusieurs périodes de prestations constituant au total au moins 90 jours de prestations d'enseignement effectives au cours de l'année civile, à la date du 3 novembre incluse.

[La DH, 5 février 2019]

## Gratuité dans le maternel

Dès la rentrée de septembre prochain, les parents d'enfants entrant en première maternelle ne pourront plus se voir réclamer une série de frais liés à la scolarité de leur progéniture. Suivant une recommandation du Pacte pour un enseignement d'excellence, ce nouveau décret définit ce que sont les frais scolaires et extrascolaires, ceux qui pourront être réclamés aux parents, et selon quelles modalités. Concrètement, les écoles ne pourront plus demander de contribution financière pour l'achat de matériel scolaire comme des marqueurs, de la peinture ou de quoi bricoler. Pour compenser cette perte de recettes, les écoles percevront une dotation complémentaire de 60 euros par an et par enfant. En termes de matériel, les parents ne seront donc tenus d'acheter qu'un cartable seulement, un éventuel plumier non garni, une tenue sportive pour la gym, ou des langes le cas échéant, des mouchoirs et fournir un repas et des collations. Les écoles seront toutefois toujours autorisées à demander de l'argent pour assurer la surveillance des temps de midi ou certaines activités culturelles ou sportives, comme la piscine notamment (coût plafonné à 45 euros).

[Le Soir, 21 février 2019]

## Financement du Pacte

Rudy Demotte: «Le pacte d'excellence prévoit en effet un refinancement. Mais en investissant un peu plus de 200 millions, on est dans une logique de courbe de Gauss. Les moyens nécessaires vont augmenter. Mais à partir du moment où ces moyens vont produire leurs effets, nous aurons moins de redoublement. Cela diminuera les coûts. On est dans la même théorie que lorsqu'on parle de l'effet retour d'une diminution d'impôts. (...) Il faut considérer que les besoins sont des besoins qui rentrent dans des logiques d'investissements productifs. Ils seront sortis du périmètre budgétaire. On utilisera par ailleurs notre faculté de dette pour financer le pacte d'excellence, mais dans des proportions très limitées.»

[L'Echo, 8 février 2019]

# Les fonctions en pénurie

Chaque année scolaire, le gouvernement arrête au plus tard, pour le 31 décembre de l'année qui précède, la liste des fonctions touchées par la pénurie.

---

C'est la chambre de la pénurie qui établit cette liste sur base de différents critères qu'il serait trop fastidieux de développer ici.

La chambre attribue à chaque fonction un indice de pénurie qui s'échelonne de +18 à -18. Ci-dessous, vous trouverez la liste de toutes les fonctions avec leur indice. On considère que la fonction est en pénurie dès que son indice est égal ou inférieur à 0.

Pour l'année scolaire prochaine, le gouvernement a arrêté deux types de fonction en pénurie. Le premier concerne les fonctions qui ont un indice compris entre 0 et -3. Ceux sont les fonctions dites en pénurie « ordinaire ».

L'autre type concerne celles qui ont un indice inférieur ou égal à -4. On les considère alors en pénurie sévère.

Pour toutes les fonctions qui sont en pénurie sévère, le PO n'est plus obligé de consulter le site primoweb pour voir s'il y a des titres requis sur le marché. Dès qu'il engage une personne qui n'est pas titre requis pour cette fonction, il ne doit plus imprimer de pv de carence.

Pour illustrer cela, voici un exemple. La fonction CG Math DS a un indice de -4. Tout PO peut donc engager un titre suffisant ou même un titre inférieur alors qu'il pourrait y avoir des titres requis sur primoweb. Il n'est donc plus obligé d'imprimer un pv de carence.

Aucune organisation syndicale n'a marqué son accord avec ce principe. Quant à nous, nous trouvons que cet indice de -4 est trop élevé et qu'il n'est pas significatif d'une pénurie sévère.

Nous nous posons aussi la question suivante : « Pourquoi le fait de ne pas imprimer un pv de carence va-t-il lutter contre la pénurie d'enseignants ? »

Pour nous, le meilleur moyen de lutter contre la pénurie est de revaloriser la fonction d'enseignant. Malheureusement, certaines oreilles ne veulent pas entendre ce message. |

[Paul Tysebaert]



SECONDAIRE DI	
Fonction	Indice global
CG Néerlandais DI	-18
CG Anglais DI	-14
PP Mécanique automobile DI	-14
CG Français DI	-12
PP Bois DI	-11
PP Boulangerie-pâtisserie DI	-11
PP Service en salle DI	-11
PP Soudage – constructions métalliques DI	-11
CG philosophie et citoyenneté DI	-10
CT Electricité DI	-10
PP Construction DI	-10
PP Cuisine de restauration DI	-10
CG Sciences DI	-9
CT Mécanique automobile DI	-9
CT Mécanique industrielle DI	-9
CT Soudage – constructions métalliques DI	-9
PP Cuisine familiale DI	-9
CG Mathématiques DI	-8
CT Cuisine de restauration DI	-8
CT Economie sociale et familiale DI	-8
CT Secrétariat – bureautique DI	-8
PP Confection DI	-8
PP Horticulture DI	-8
PP Mécanique industrielle DI	-8
PP Peinture – Revêtements murs et sols DI	-8
CT Education technologique DI	-7
PP Cuisine de collectivités DI	-7
PP Electricité DI	-7
PP Installations sanitaires DI	-7
CT Informatique DI	-6
PP Carrelage DI	-6
PP Carrosserie DI	-6
PP Couverture DI	-6
PP Gros-oeuvre DI	-6
REL Religion catholique DI	-6
CT Bois DI	-6
CT Boulangerie-pâtisserie DI	-6
CG Géographie DI	-5
CG Sciences humaines DI	-5
CG Sciences sociales DI	-5

SECONDAIRE DI	
Fonction	Indice global
CT Construction DI	-5
CT Service en salle DI	-5
PP Carrosserie DI	-5
PP Chauffage DI	-5
PP Economie sociale et familiale DI	-5
PP Pavage DI	-5
CT Arts graphiques DI	-4
CT Vente DI	-4
PP Cariste DI	-4
PP Plafonnage DI	-4
CT Electromécanique DI	-4
PP Adaptation professionnelle horticulture DI	-4
CG Education musicale DI	-3
CG Education plastique DI	-3
CG Français langue étrangère DI	-3
CT Cariste DI	-3
CT Coiffure DI	-3
PP Boucherie-charcuterie DI	-3
PP Vente DI	-3
REL Religion islamique DI	-3
CG Formation générale de base DI	-2
CG Histoire DI	-2
CT Cuisine familiale DI	-2
CT Horticulture DI	-2
Morale DI	-2
PP Adaptation professionnelle cuisine DI	-2
PP Electromécanique DI	-2
PP Equitation DI	-2
PP Motos – Petits engins DI	-2
PP Bio-esthétique DI	-2
PP Coiffure DI	-2
PP Imprimerie DI	-2
CG Japonais DI	-1
CG Langue des signes DI	-1
CT Boucherie-charcuterie DI	-1
CT Couverture DI	-1
CT Infographie DI	-1
PP Adaptation professionnelle bois DI	-1
PP Armurerie DI	-1
PP Electricité et électronique de l'automobile DI	-1

SECONDAIRE DI

Fonction	Indice global
PP Sylviculture DI	-1
CG Education physique DI	0
CG Suédois DI	0
CT Electricité et électronique de l'automobile DI	0
CT Législation gardiennage DI	0
PP Chocolaterie-confiserie DI	0
PP Education gestuelle DI	0
PP Ferronnerie DI	0
PP Palefrenier DI	0

SECONDAIRE DI/DS

Fonction	Indice global
CG Latin	-3
CG Grec ancien	0

PERSONNEL NON CHARGE DE COURS

Fonction	Indice global
Accompagnateur CEFA	-7
Educateur	-4
Puéricultrice	-3
Educateur d'internat	-1

FONDAMENTAL

Fonction	Indice global
Maître de seconde langue : néerlandais	-10
Instituteur primaire	-8
Maître de Philosophie et Citoyenneté	-5
Maître de Religion islamique	-3
Maître de seconde langue : anglais	-2
«Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : anglais»	0
Instituteur maternel	0

SECONDAIRE DS

Fonction	Indice global
PP Mécanique automobile DS	-12
CG Néerlandais DS	-11
PP Soudage – constructions métalliques DS	-11
PP Chauffage DS	-10
CT Cuisine de restauration DS	-9
CT Gardiennage DS	-9
PP Boulangerie-pâtisserie DS	-9
PP Coiffure DS	-9
CG Anglais DS	-8
CT Chauffage DS	-8
CT Electricité DS	-8
CT Informatique DS	-8
CT Mécanique automobile DS	-8
CT Secrétariat – bureautique DS	-8
CT Soins infirmiers DS	-8
CT Soudage – constructions métalliques DS	-8
PP Conducteur autobus – car DS	-8
PP Electricité DS	-8
PP Gros-oeuvre DS	-8
PP Menuiserie DS	-8
CT Economie sociale et familiale DS	-7
CT Prévention DS	-7
CT Vente DS	-7
PP Construction DS	-7
PP Cuisine de restauration DS	-7
CG Géographie DS	-6
PP Bio-esthétique DS	-6
PP Conducteur poids lourds DS	-6
PP Installations sanitaires DS	-6
PP Service en salle DS	-6
CG philosophie et citoyenneté DS	-5
CG Sciences DS	-5
CG Sciences sociales DS	-5
CT Armurerie DS	-5
CT Boulangerie-pâtisserie DS	-5
CT Electricité et électronique de l'automobile DS	-5
CT Pédiatrie médicale DS	-5
PP Economie sociale et familiale DS	-5

SECONDAIRE DS	
Fonction	Indice global
PP Electricité et électronique de l'automobile DS	-5
PP Equitation DS	-5
PP Pédicurie médicale DS	-5
PP Peinture – Revêtements murs et sols DS	-5
PP Soins infirmiers DS	-5
CT Menuiserie DS	-5
CG Français DS	-4
CG Mathématiques DS	-4
CT Coiffure DS	-4
CT Construction DS	-4
CT Mécanique industrielle DS	-4
CT Sommelier-Oenologie DS	-4
REL Religion catholique DS	-4
CT Sciences infirmières DS	-3
CG Philosophie DS	-3
CT Conducteur autobus – car DS	-3
CT Conducteur poids lourds DS	-3
CT Pavage DS	-3
CT Publicité DS	-3
CT Tourisme DS	-3
PP Couverture DS	-3
PP Cuisine de collectivités DS	-3
CG Sciences économiques DS	-2
CT Communication DS	-2
CT Cours commerciaux DS	-2
CT Infographie DS	-2
CT Installations sanitaires DS	-2
CT Oenologie DS	-2
CT Optique DS	-2
PP Carrosserie DS	-2
PP Ebénisterie DS	-2
PP Sciences infirmières DS	-2
CT Cuisine de collectivités DS	-2
PP Mécanique industrielle DS	-2
CT Comptabilité DS	-1
CT Soins aux personnes DS	-1
CG Education physique DS	-1
CG Espagnol DS	-1

SECONDAIRE DS	
Fonction	Indice global
CG Français langue étrangère DS	-1
CG Physique DS	-1
CT Arts graphiques DS	-1
CT Dessin technique assisté par ordinateur DS	-1
CT Droit DS	-1
CT Plastiques industriels DS	-1
CT Psychologie DS	-1
CT Techniques d'esquive DS	-1
PP Electromécanique DS	-1
PP Elevage DS	-1
PP Grimpeur-élagueur DS	-1
PP Horticulture DS	-1
CT Etalage DS	0
PP Techniques éducatives DS	0
CG Allemand DS	0
CG Chinois DS	0
CG Histoire DS	0
CT Climatisation DS	0
CT Confection DS	0
CT Couverture DS	0
CT Cuisine familiale DS	0
CT Peinture – Revêtements murs et sols DS	0
CT Soins animaliers DS	0
Morale	0
PP Climatisation DS	0
PP Confection DS	0
PP Engins de chantier DS	0
PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS	0
PP Plafonnage DS	0
PP Plastiques industriels DS	0
PP Soins animaliers DS	0
REL Religion orthodoxe DS	0

# | Et si la sophrologie avait sa

**E**n dehors de l'exigence légale demandant à l'employeur de s'occuper du bien-être physique et mental de son personnel, certaines entreprises ont compris l'intérêt de la sophrologie. Elle y est proposée en prévention des risques psycho-sociaux, pour la gestion des émotions, l'amélioration des relations humaines et la gestion des situations difficiles, la communication et l'amélioration des performances. Elle est utile dans la recherche de la créativité, la motivation, l'esprit d'entreprise et l'aide au changement individuel.

En France, dans l'enseignement, de nombreuses directions, à l'esprit ouvert, ont osé l'accueillir dans leur établissement. Elle commence à être connue et reconnue par l'Éducation Nationale. Les interventions se multiplient au lycée, au collège mais aussi à l'école primaire et maternelle. En Belgique, certains enseignants, formés à la sophrologie caycédienne®, commencent à l'introduire petit à petit dans leur classe.

En novembre dernier, l'APPEL organisait un premier module de découverte de la sophrologie dans le cadre d'une journée de formation consacrée à la gestion du stress. La journée a rencontré un vif succès.

Voici ce que les participants en ont pensé :

*« Convivialité, écoute, sérénité au rendez-vous. Peu de théorie, beaucoup d'exercices pratiques. Astuces et méthodes transposables dans notre quotidien ou au travail ! »*

*« Cette formation m'a permis de me reconnecter à mon corps et de me détendre. »*

*« Les exercices proposés sont facilement réalisables à la maison, dans la vie de tous les jours et à la portée de tout un chacun. J'ai réalisé au cours de la séance que dans la vie de tous les jours, on ne prend pas assez conscience de son corps. »*

*« J'ai pris conscience qu'à travers ces techniques (physique-respiratoire-mentale), on apprend à mieux se sentir dans son corps. Bon bagage technique pour une première formation sur ce sujet. »*

*« Mise en pratique des techniques de sophrologie avec la possibilité de les pratiquer en classe avec les élèves. »*

*« J'attendais de cette formation un bien-être et un recentrage sur moi-même dans une période de fatigue émotionnelle. Objectif atteint ! »*

## Au fait, qu'est-ce que la sophrologie ?

Fondée en 1960 à Madrid par le professeur Alfonso Caycedo, neuro-psychiatre, elle peut se définir comme une « pédagogie de l'existence » qui vise la conquête ou le renforcement de l'équilibre entre ce que nous ressentons (sensations, émotions), pensons (cognitions, croyances) et nos actions.

Au croisement de l'hypnose moderne, de la relaxation occidentale et de certaines formes de méditations orientales adaptées, elle permet à chacun de trouver de nouvelles ressources en lui-même et d'améliorer sa qualité de vie.

La sophrologie est un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation et d'activation du corps et du mental. Elle a pour objectif le renforcement des attitudes positives au quotidien.

## Pour qui ?

La sophrologie s'adresse à toute personne désirant mieux se connaître et évoluer. Elle s'adresse au personnel des entreprises (du cadre supérieur à la base), aux étudiants, aux sportifs, aux enseignants, aux artistes, aux enfants dès 5 à 6 ans comme aux personnes âgées.

# place à l'école ?

Toute personne soucieuse de son mieux-être peut pratiquer la sophrologie en séance individuelle ou en groupe selon les objectifs recherchés.

## Les bienfaits de la sophrologie

La sophrologie est une aide précieuse pour la préparation à des situations difficiles. Par exemple, la prise de parole en public, la gestion de conflit, un entretien professionnel, une épreuve sociale ou professionnelle. Mais aussi pour anticiper ou accompagner le changement et pour gérer le stress. Elle permet :

- une relaxation physique et une détente mentale, un retour à l'équilibre et à l'harmonie interne.
- une meilleure maîtrise du stress.
- une augmentation de notre énergie et de nos capacités notamment à positiver.
- un renforcement de notre intelligence émotionnelle et de nos intuitions.
- un renforcement de la concentration, de la mémoire, de la créativité ...

Bref, tous ces « ingrédients » qui favoriseraient de bonnes conditions d'apprentissage pour nos élèves de plus en plus déconcentrés, de plus en plus démotivés, de plus en plus déconnectés de leurs ressentis et de plus en plus en difficulté face à la gestion de leur scolarité.

## À vos agendas !

L'APPEL organise à nouveau une nouvelle journée de formation sur la gestion du stress le vendredi 17 mai 2019 pour vous permettre de découvrir les techniques proposées par la sophrologie caycédienne®.

Bonne nouvelle pour les participants de la formation du mois de novembre : deuxième journée de formation prévue le vendredi 10 mai pour un approfondissement des techniques !

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### DATES :

- le vendredi 10 mai pour l'approfondissement des techniques.
- le vendredi 17 mai pour une première participation à la formation.

#### LIEU :

Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

- Formation couverte par un congé syndical
- Repas offert
- Groupe limité à 12 participants (dans l'ordre d'inscription !)
- Prévoir une tenue confortable

#### INSCRIPTION :

Par mail à [appel@cgsלב.be](mailto:appel@cgsלב.be)

Un mail de confirmation vous sera adressé.

*« Tout ce qui se dira dans le groupe restera dans le groupe ! »*

#### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 9 h 30 – 10 h : Accueil
- 10 h – 15 h :  
Groupe découverte : Les mécanismes du stress et ses effets sur la santé. Découverte et expérimentation des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit.  
Groupe approfondissement : Techniques de futurisation et renforcement des capacités.
- Evaluation de la journée

# L'enseignement: Communautarisation ou régio

Les réformes de l'État successives ont confié l'organisation du système scolaire (matière « personnalisable » !) aux communautés; la communauté française est, depuis lors, devenue la fédération Wallonie-Bruxelles.

De nombreuses voix s'élèvent pour demander que l'Enseignement francophone soit dorénavant régionalisé au détriment de la Communauté qui tendrait ainsi à disparaître.

---

**1. Les relations entre le monde économique et les filières de formations au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel sont vitales pour le monde de l'école.** Cet enseignement – souvent considéré par les élèves comme un non-choix – sera d'autant plus performant que le monde de l'entreprise s'y investira de plus en plus (modernisation de l'outil industriel dans les écoles, stages en entreprises, formations en alternance ...). Ce partenariat obligé (si l'on veut que la formation scolaire dans le professionnel et le qualifiant soit performante) amènera celui-ci dans la modernité du monde économique.

Le tissu industriel est-il si différent à Bruxelles et en Wallonie? En quoi une régionalisation de l'enseignement permettrait-elle d'y faire face? Où que soient situées les entreprises, l'essentiel réside dans les partenariats qu'elles entretiennent avec les écoles. Il existe donc déjà une réponse forte vis à vis des besoins locaux.

Le fait que l'enseignement serait régionalisé ne changerait en rien le partenariat école-entreprise. La diversité du tissu industriel (selon les régions) amènerait de fait une diversification de l'offre de formation scolaire à travers toute la communauté.

Dans l'enseignement supérieur et universitaire, les relations « recherches-entreprises » sont nombreuses et vitales pour la recherche universitaire.

# nalisation ?

## 2. Les régions subventionnent déjà largement le monde de l'enseignement.

Les bassins scolaires, les CTA, les aides en personnels divers (APE, entre autres) sont quelques exemples où les régions interviennent financièrement dans le monde scolaire. Cela signifie que régionaliser davantage l'enseignement n'apporterait pas de plus-value tant au monde de l'entreprise qu'à l'école.

## 3. Les compétences transversales propres à l'École.

Pour n'en citer que quelques unes : la certification et la diplomation des étudiants, les statuts et rémunérations des membres du personnel, les législations organisationnelles (normes, Pacte, organes de concertation sociale, pilotage, mobilité interréseaux et inter-établissements ...). Le maintien d'une FWB forte, homogène contribue à plus de cohérence et de possibilité de projeter à terme les réformes systémiques. Dans les écoles qui organisent à la fois du général et du qualifiant, on ne peut imaginer que l'un relèverait de la FWB et l'autre serait régionalisé ; ça n'aurait aucun sens.

## 4. Le financement de la FWB.

Ici se situe le nœud du problème. La Communauté française n'a pas de moyens propres destinés à son financement. C'est d'après une clé de répartition fédérale basée sur le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement obligatoire qu'elle reçoit ses moyens. Elle n'a pas de fiscalité propre. Via les régions, la FWB reçoit les compléments financiers dans les cas où son budget serait insuffisant. Il faut savoir que la région wallonne n'est pas, elle non plus, dans une situation budgétaire florissante. Il n'en demeure pas moins que le financement des communautés devrait être revu et une nouvelle clé de répartition envisagée. L'enseignement est une priorité. Par le biais du Pacte, il est prévu d'y injecter beaucoup d'argent, notamment venant des économies réalisées en régulant mieux le redoublement. Mais ce sera bien insuffisant ... d'autant plus que chaque secteur ou niveau se plaint d'être sous-financé ; à part l'enseignement maternel qui, enfin !, reçoit des moyens importants, on peut citer : le budget du Pacte pour un enseignement d'excellence (une réelle ambition

projetée sur le long terme), l'enveloppe fermée de l'enseignement supérieur, le coût de la réforme de la formation initiale des enseignants, les institutions culturelles (qui crient famine), les infrastructures scolaires vieillissantes et renouvelables, le coût de l'enseignement spécialisé, les revendications syndicales exprimées lors des négociations sectorielles, la gratuité, la lutte contre les inégalités ...

Faire peser sur les régions le poids financier des matières culturelles et personnalisables (communauté française) est une fausse bonne idée, tant est essentiel le maintien d'un lien fort entre Bruxelles et la Wallonie dont les enseignements ont indéniablement un avenir commun. On ne pourrait accepter qu'une partie du financement de l'enseignement francophone à Bruxelles (COCOF) serve à financer l'enseignement néerlandophone (clé de répartition intra-bruxelloise). |

[Pour le Comité Communautaire de l'APPEL, Jacques Morisot, président]

# Coin « Circulaires » ... pour l'En

## TYPE DE CIRCULAIRE + PÉRIODE DE VALIDITÉ

Ad : circulaire administrative

Info : circulaire informative

### Circulaire 6900 du 22.11.2018 (Info)

Evaluation du dispositif expérimental de la Certification Par Unités (CPU) en 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> années.

### Circulaire 6909 du 04.12.2018 (Ad)

Reconnaissance d'expérience utile et de notoriété professionnelle dans les Ecoles supérieures des Arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Circulaire 6913 du 10.12.2018 (Info)

Salon des Métiers (SAMS) – l'avenir des industries – édition 2019.

### Circulaire 6916 du 13.12.2018 (Ad)

Décret « inscription » – Modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2019 – 2020 à l'attention de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé.

### Circulaire 6917 du 13.12.2018 (Ad)

Décret « inscription » – Modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2019 – 2020.

### Circulaire 6921 du 19.12.2018

(Ad du 01.01.2019 au 31.12.2019)

Directives relatives à l'engagement de personnels APE alpha dans l'enseignement de promotion sociale pour l'année 2019.

### Circulaire 6922 du 19.12.2018

(Ad du 01.01.2019 au 31.12.2019)

Directives relatives à l'engagement de personnels PTP dans l'enseignement de promotion sociale en Région wallonne pour l'année 2019.

### Circulaire 6930 du 10.01.2019 (Ad)

Fiches fiscales : Déclarations du paiement des arriérés – Responsabilités et incidences fiscales.

### Circulaire 6944 du 18.01.2019 (Ad)

Publication au Moniteur belge des emplois restant vacants à l'issue des opérations de réaffectation dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Circulaire 6954 du 24.01.2019 (Info)

Application de la priorité « encadrement différencié » de l'article 14 du décret du 30 avril 2009.

### Circulaire 6976 du 06.02.2019 (Info)

Fiches métiers – projet « Mon Ecole, Mon Métier » : 25 nouvelles fiches sont disponibles !

### Circulaire 6977 du 06.02.2019 (Ad)

Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2018 – 2019.

### Circulaire 6978 du 06.02.2019 (Ad)

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2018 – 2019.



# enseignement Libre Subventionné



## [Circulaire 7014 du 28.02.2019 \(Info\)](#)

Conseil de participation – Article 6g de décret « Missions » du 24 juillet 1997  
Modification du Conseil de participation en lien avec les Plans de Pilotage.

## [Circulaire 7007 du 28.02.2019 \(Info\)](#)

Diffusion des résultats relatifs aux évaluations externes non certificatives en initiation scientifique 2018–2019 dans l'enseignement primaire.

## [Circulaire 7019 du 28.02.2019 \(Info\)](#)

Diffusion des résultats relatifs aux évaluations externes non certificatives en formation scientifique 2018–2019 dans l'enseignement secondaire. |

[Jean-François Ghys, Permanent communautaire]

## | Le petit garçon et la fleur



Un jour, un petit garçon partit pour l'école. C'était encore un bien petit garçon, et l'école était fort grande. Mais quand le petit garçon découvrit qu'il pouvait arriver à sa classe en entrant directement par la porte de la cour il se sentit content. Et l'école n'avait déjà plus l'air tout à fait aussi grande. Un matin, alors que le petit garçon était à l'école depuis un certain temps, la maîtresse dit : « Aujourd'hui, nous allons faire un dessin ». Il aimait faire des dessins. Il savait en faire de toutes les sortes : des lions et des tigres, des poules et des vaches, des trains et des bateaux. Et il prit sa boîte de crayons et commença à dessiner.

Mais la maîtresse dit : « Attendez ! Ce n'est pas le moment de commencer ! » et elle attendit jusqu'à ce que tout le monde ait l'air prêt.

« Maintenant, dit la maîtresse, nous allons faire des fleurs ». Chic ! pensa le petit garçon, il aimait faire des

fleurs, et il commença à en faire des magnifiques avec ses crayons rose et orange et bleu.

Mais la maîtresse dit : « Attendez ! Je vais vous montrer comment faire ». Et elle fit une fleur rouge avec une tige verte. « Voilà, dit la maîtresse, maintenant vous pouvez commencer ».

Le petit garçon regarda la fleur dessinée par la maîtresse. Puis il regarda ses fleurs à lui. Il aimait mieux ses fleurs que celle de la maîtresse mais ne le dit pas. Il retourna simplement son papier et il fit une fleur comme celle de la maîtresse. Elle était rouge avec une tige verte.

Et bientôt le petit garçon apprit à attendre, à bien regarder et à faire des choses juste comme la maîtresse. Et bientôt, il ne fit plus de choses de lui-même du tout.

Il arriva que le petit garçon et sa famille déménagèrent dans une autre maison, dans une autre ville, et le petit garçon dut aller dans une autre école.

Cette école était encore plus grande que l'autre et il n'y avait pas de porte pour aller directement de dehors dans sa classe. Il devait monter, monter des grandes marches et marcher le long d'un grand corridor pour arriver à sa classe.

Et le premier jour où il était là, la maîtresse dit :

« Aujourd'hui nous allons faire un dessin ». Chic ! pensa le petit garçon et il attendit que la maîtresse dise quoi faire. Mais la maîtresse ne dit rien. Elle se promena simplement autour de la classe.

Quand elle arriva près du petit garçon, elle dit : « Tu ne veux pas faire un dessin ? ». « Si, dit le petit garçon, qu'allons-nous faire ? » « Je ne sais pas, avant que tu le fasses », dit la maîtresse.

« Comment vais-je faire ce dessin ? », demanda le petit garçon. « Oh, vraiment comme tu veux ! », dit la maîtresse.

« Et avec n'importe quelle couleur ? », dit le petit garçon.

« Si tout le monde faisait le même dessin, comment saurais-je qui a fait quoi ? et lequel est à qui ? », dit la maîtresse.

« Je ne sais pas », dit le petit garçon. Et il commença à faire une fleur rouge avec une tige verte. |

[Helen E. Buckley]

# Calendrier scolaire ?

## Attention, sujet sensible !

On nous rebat les oreilles avec le Pacte d'excellence et le Projet de pilotage en nous affirmant que tout cela va résoudre les nombreux problèmes de nos chères têtes blondes qui s'étiolent et dépérissent dans nos classes ! Mais si on se penchait aussi sur la nécessité absolue de mieux répartir l'effort scolaire tout au long de l'année ?

Ho, j'en entends d'ici qui vont dire que les profs, ces gros flemmards qui se lovent dans des congés pléthoriques, cherchent encore à en faire le moins possible pendant les 182 jours (182 ! Non mais vous vous rendez compte ! C'est odieux ! Même pas une demi-année ! Mais de qui se moque-t-on ?) de l'année scolaire. Coupons les ailes au canard ! Si les congés étaient un appât suffisant, pourquoi tant d'écoles aux abois lanceraient-elles des appels désespérés jusque sur les réseaux sociaux pour trouver des professeurs tant pour des emplois vacants que pour des remplacements ? Alors, maintenant, ça suffit ! On arrête avec ça car le problème est plus profond et surtout beaucoup plus complexe que l'analyse de bout de comptoir !

Une autre facette de la vie scolaire est étrangement écartée dès qu'évoquée ! Il s'agit de la réorganisation du calendrier scolaire. Pourtant, les premières « victimes » d'une mauvaise répartition des efforts à fournir sont les élèves ! C'est dire à quel point les faiseurs de réformes sont loin d'une réelle observation du terrain ! Ils nous bassinent avec des programmes allégés d'un côté, renforcés de l'autre pour nous convaincre que c'est comme cela et pas autrement que les élèves apprendront mieux et plus efficacement ! Mais personne ne semble vouloir regarder une réalité bien concrète en face : pour bien apprendre, il faut être dispos et surtout pas épuisé !

Or, ce que nous sommes tous, parents et enseignants, obligés de constater avec effarement aujourd'hui, en cette dernière semaine de cours avant le congé, c'est l'état d'épuisement des élèves ! Cela se traduit par de vrais problèmes de concentration en classe, des difficultés de

plus en plus grandes à suivre le fil des matières et, surtout, des absences multipliées pour cause de grippe et autres gastro-entérites ! Vous me direz que c'est la saison qui veut ça, que les microbes pullulent en hiver et qu'on ne peut pas toujours leur échapper. De plus, les ados, c'est bien connu, s'habillent n'importe comment et surtout pas chaudement ! Question de style ! Mais si on est épuisé, on peut s'emballer dans tous les lainages du monde, on tombera malade !

Cela fait huit semaines, sans aucune interruption, qu'ils ont cours. Et puis, il y aura une petite semaine de récup suivie de quatre semaines de cours avant les vacances de Pâques ! C'est pas complètement déséquilibré, ça ? C'est pas totalement aberrant ? Aussi absurde, en fait, que les huit semaines qui lancent les élèves dans leur nouvelle année scolaire avant le congé de Toussaint ! Mais là, cela semble souvent moins choquant à cause des grandes vacances qui ont permis, en principe, de bien récupérer. Pourtant, c'est long aussi et pas toujours idéal pour faciliter l'installation de l'élève dans sa nouvelle année et ses nouveaux cours.

Alors ? Quand ce calendrier scolaire va-t-il enfin être organisé plus rationnellement, alternant des périodes de cours de longueur semblable (celle conseillée est de six à sept semaines) et des périodes de congé de deux semaines ? Et si la fête de Pâques était définitivement ancrée comme le fut un jour celle de Noël ? Cela permettrait de fixer le congé de Carnaval ainsi que les jours fériés de l'Ascension et de la Pentecôte. Le troisième trimestre se gérerait beaucoup mieux. On risque d'entamer un peu les grandes vacances ? Où est le problème ? L'époque à laquelle les enfants d'agriculteurs devaient impérativement aider aux moissons est révolue depuis bien longtemps et il n'y a aucune raison de se laisser dicter les rythmes scolaires par un quelconque lobby touristique !

Qui va, un jour, avoir le courage de réformer le calendrier scolaire plutôt que de s'acharner une énième fois sur les programmes ? |

[Gisèle Verdruye]



## Non aux pratiques « Publifin » dans les hautes écoles !

Depuis la création des hautes écoles, en 1995, ces dernières sont managées par des directeurs désignés par leur pouvoir organisateur et ce, au terme d'un processus électoral organisé au sein du personnel. Les mandats de direction ont une durée de 5 ans et sont renouvelables.

Durant l'exercice de son mandat de direction, le membre du personnel *upgradé* directeur bénéficie d'un complément de rémunération fixé par l'autorité subsidiante ».

Par nature, le versement de ce complément de rémunération s'éteint au terme de l'exercice du mandat de direction.

L'article 50 du « décret gouvernance » soumis à l'approbation du parlement de la Communauté française prévoit que les directeurs qui auront été désignés pour deux mandats et qui ont atteint l'âge de 55 ans bénéficieront du barème de chef de travaux jusqu'à la fin de leur carrière.

Les organisations syndicales dénoncent l'ajout de cet article qui revient à rendre structurel le complément de rémunération jusqu'à la fin de la carrière... indépendamment de l'exercice ou non d'un mandat de directeur jusqu'en fin de carrière !

Lors des négociations syndicales autour de ce décret, les organisations syndicales se sont opposées à ce qui s'apparente ici non seulement à un « parachute doré » jusqu'en fin de carrière mais aussi à un « Win for Life » puisque la pension du bénéficiaire de ce « parachute doré » sera calculée sur base de ce même traitement de chef de travaux !

**Autant les organisations syndicales peuvent être ouvertes à un débat sur une augmentation du montant du complément de rémunération versé aux directeurs durant l'exercice de leur mandat, autant elles ne peuvent admettre que le complément de rémunération lié à l'exercice d'un mandat perdure au-delà de l'exercice.**

Les organisations syndicales en appellent dès lors ici à la vigilance des parlementaires par rapport à la portée de l'article 50 du projet de décret gouvernance. Elles les invitent dès lors à ne pas cautionner l'instauration d'une pratique qu'ils dénoncent par ailleurs, bref à ne pas voter cet article qui bafouerait les bases de la bonne et saine gouvernance...

***Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !***

Joseph THONON  
CGSP-Enseignement

Eugène ERNST  
CSC-Enseignement

Masanka TSHIMANGA  
SLFP-Enseignement

Joan LISMONT  
SEL-SETCa

Marc MANSIS  
CGLB-Appel

# APPEL FORMULAIRE D’AFFILIATION 2019

Date d’affiliation souhaitée : 01 / /

n° d’affiliation (ne pas remplir) : 98 /

## Données personnelles

première affiliation  transfert CGSLB → APPEL  re-affiliation

sexe  femme  homme

état civil :  célibataire  marié(e)  cohabitant(e)  divorcé(e)  séparé(e)  veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune

pays

gsm téléphone fixe

e-mail n° de registre national (dos de la carte d’identité)

nationalité date de naissance lieu de naissance

mode de paiement :  je complète le talon de domiciliation au verso  j’effectue un virement annuel : IBAN : BE87 2100 2464 2294 BIC : GEBABEBB

situation particulière :  mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR)  retraité(e)  chômeur(se) allocataire  étudiant(e)

date de désaffiliation de votre ancien syndicat

Y a-t-il continuité de paiement des cotisations d’une organisation syndicale à l’autre ?  oui  non

→ Si oui, vous pouvez faire valoir votre ancienneté et bénéficier des avantages selon nos conditions.

## Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 n° d’établissement 2

fonction exercée

niveau d’enseignement :  maternel  primaire  secondaire (DOA/D2D3)  haute école  université  ESA  cPMS

type d’enseignement :  ordinaire  spécialisé  CEFA  promotion sociale

charge horaire :  temps plein  temps partiel (en fraction) statut :  temporaire  nommé(e) à titre définitif  ouvrier(ère) (CP152)  contractuel(le) (CP225)  autre

## Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 n° d’établissement 2

fonction exercée

niveau d’enseignement :  maternel  primaire  secondaire (DOA/D2D3)  haute école  université  ESA  cPMS

type d’enseignement :  ordinaire  spécialisé  CEFA  promotion sociale

charge horaire :  temps plein  temps partiel (en fraction) statut :  temporaire  nommé(e) à titre définitif  ouvrier(ère) (CP152)  contractuel(le) (CP225)  autre

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d’informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

## Cotisations 2019

catégories	montants mensuels
temps plein	14,70 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,10 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,30 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement annuel, le montant à payer dépend de la catégorie de cotisation : 14,70 € ou 9,10 € ou 5,30 € multipliés par le nombre de mois complets restant jusque fin décembre + communication : prénom + nom.  
A verser sur le compte : **BE87 2100 2464 2294** de l'APPEL,  
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

### Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à						date									
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### Données créancier

nom : **CGSLB**  
identifiant créancier : **BE66 007 0850330011**  
adresse : **Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique**

### Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : **cotisation APPEL pour numéro d'affiliation**

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

# Nous vous répondons !

## Le secrétariat

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 8 h 30 à 16 h 00  
Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles  
tél. 02 558 51 71 | [courriel appel@cgsלב.be](mailto:courriel_appel@cgsלב.be)

| **Législation, commissions paritaires, chambres de recours, enseignement secondaire, fonctionnement et compétences CE-CPPT, DPPR, pensions**

**Marc Mansis** secrétaire général

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0476 86 72 03](tel:025585171) | [courriel marc.mansis@cgsלב.be](mailto:courriel_marc.mansis@cgsלב.be)

| **Enseignement fondamental, puéricultrices, ACS-APE, fonctionnement et compétences ICL, Enseignement spécialisé, congés et interruptions de carrière**

**Jean-François Ghys** permanent communautaire

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0475 46 49 88](tel:025585171) | [courriel appel@cgsלב.be](mailto:courriel_appel@cgsלב.be)

| **Enseignement supérieur**

**Pierre Dehalu**

[gsm 0494 74 69 00](tel:020494746900) | [courriel dehp4@hotmail.com](mailto:courriel_dehp4@hotmail.com)

Claire Gislain

[gsm 0495 13 73 09](tel:020495137309)

| **Titres et fonctions**

**Paul Tysebaert**

[gsm 0472 57 77 09](tel:020472577709) | [courriel appel@cgsלב.be](mailto:courriel_appel@cgsלב.be)

| **CPMS**

**Anne-Marie Decock**

[gsm 0496 45 48 78](tel:020496454878)

| **Pour vos questions relatives à votre affiliation, vos cotisations, primes syndicales, demandes de primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation légale et pension)**

**Inès Dubois** Secrétaire

tél. 02 558 51 71 (lu · ma · je · ve : 8 h 30 – 12 h · me : 13 h – 17 h) | [courriel ines.dubois@cgsלב.be](mailto:courriel_ines.dubois@cgsלב.be)

## Votre délégué(e) régional(e)

### **Bruxelles · Brabant wallon**

Noura Ebeniaich | [gsm 0485 87 35 20](tel:020485873520) | [courriel nebeniaich@hotmail.fr](mailto:courriel_nebeniaich@hotmail.fr)

### **Namur · Luxembourg**

Thierry Davister | [gsm 0477 87 02 58](tel:020477870258) | [courriel davisterthierry@gmail.com](mailto:courriel_davisterthierry@gmail.com)

### **Liège · Verviers · Huy · Waremme**

Antonia Varisano | [gsm 0473 55 12 15](tel:020473551215) | [courriel t-varisano@hotmail.com](mailto:courriel_t-varisano@hotmail.com)

### **Mons · Charleroi · Hainaut centre**

Fabrice Van Hastel | [gsm 0478 76 41 69](tel:020478764169) | [courriel vanhastel.f@hotmail.com](mailto:courriel_vanhastel.f@hotmail.com)

### **Hainaut occidental**

Carole De Soete | [gsm 0475 29 76 35](tel:020475297635) | [courriel carole.desoete@hotmail.com](mailto:courriel_carole.desoete@hotmail.com)

**Et vos délégués locaux, votre aide de première ligne !**



« La pensée est un oiseau d'espace qui dans la cage des mots saura peut-être déployer les ailes, mais pas voler. »

Khalil Gibran